



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE
Kablarska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE
Tél. : 00.381.11 369 17 62 // Fax : 00.381.11 265 30 99
|
site: www.efb.rs | e-mail: efb.admi@efb.rs |
facebook :
<http://www.facebook.com/francuskaskola>

aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**Relevé de conclusions
Conseil de gestion du
Lundi 17 décembre 2018**

Membres avec voix délibérative :

- M. Paul-Alexis BERTHEZENE, personne qualifiée, membre,
- Mme Bénédicte CAHOUR-BELLET, personne qualifiée, **Vice-présidente**,
- M. Alexandar CVEJIC, parent élu, **Trésorier adjoint**,
- Mme Catherine DEJARDIN, représentante des personnels, membre,
- M. Vuko DRAGASEVIC, parent élu, membre,
- M. Radoje MARIC, parent élu, **Président**,
- Mme Zora PAZIC, parent élu, membre,
- Mme Safae SIJILMASSI IDRISSE, parent élu, membre,
- M. Benjamin SUET, parent élu, **Secrétaire**,
- Mme Sandra VOJVODIC, parent élu, **Secrétaire adjointe**.

Membres avec voix consultative :

- Mme Rebecca BOURGIN, Consule
- M. Jean-Baptiste CUZIN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,
- Mme Nathalie GUERGUINOV, Directrice de l'Ecole Française de Belgrade
- M. Thibaud MILLIER, Proviseur de l'Ecole Française de Belgrade.

Excusés :

- M. Jérôme LEMAIRE, parent élu, **Trésorier**, donne procuration à M. Maric.
- Mme Sylvie MARKOVIC, Directrice Exécutive.

8 voix exprimables en début de session puis passe à 11 voix à l'arrivée de 3 retardataires.

**I) PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION
a. DU 19 novembre 2018**

Décision du comité de gestion :

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté

II) AFFAIRES FINANCIERES

a. Situation des impayés

Au 14/12/2018, les impayés sont de **32 196 euros**.

Grâce au travail fait l'an dernier, les impayés pour l'année scolaire 2017/18 ne concernent qu'une famille pour un montant de 3778,49 euros.

Mme Sijilmassi, Mr Suet et Berthezène ont reçu 3 familles au court de la semaine :

- Famille X: demande un échancier et acceptent la facturation les pénalités
- Famille Y : assure que le règlement sera fait avant le 17 décembre. A cette date pas de virement enregistré.
- Famille Z: L'enfant n'est plus scolarisé. La famille propose un échancier sur plusieurs années. Ceci n'est pas acceptable.

Une famille n'est pas venue au RDV. Une autre ne répond pas aux sollicitations.

Les familles en attente de la commission caisse de solidarité comptent pour un tiers des impayés.

Pour rappel, les montant des impayés en décembre 2016 était de 124 317 euros, en décembre 2017 à 73 810 euros. Bien qu'encore insatisfaisante, la situation s'améliore d'année en année.

b. Fonds de solidarité

La commission se réunira début janvier 2019. Elle finalisera une nouvelle procédure d'accès au fonds de solidarité.

Dans cette nouvelle procédure, le Conseil de gestion décide d'y inclure la possibilité d'une aide personnelle aux voyages. La procédure actualisée sera proposée pour validation au prochain conseil de gestion.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

c. Budget 2019

L'absence d'exécution budgétaire 2018 ne permet pas d'établir, à ce jour, un budget sincère et véritable. Celle-ci sera disponible, comme prévu au 25 décembre 2018.

Le projet de budget définitif sera présenté au 1^{er} conseil de gestion de l'année 2019.

Les hypothèses qui président à sa construction sont les suivantes :

RECETTES

- Un effectif stable à 515 élèves à la rentrée 2019.
- Le maintien de l'exonération
 - totale des frais de première inscription en Très Petite Section et en Petite Section
 - De 2% pour les familles qui paient la totalité de l'année avant le 31 août 2019
- Une évolution tarifaire :
 - A l'inflation pour la maternelle et l'élémentaire
 - Supérieure à l'inflation pour le secondaire (prise en compte des coûts et des effectifs faibles)

DEPENSES

- La prise en compte des demandes des équipes pédagogiques sur
 - les crédits d'enseignement,
 - les achats de matériels (mobilier, Nouvelles Technologies,)
 - les sorties, les voyages.
- Le retour à un taux de participation à la rémunération des résidents à 53% (soit une dépense supplémentaire de 100 000 euros)
- La bascule en entité serbe au mois de juillet 2019 (si l'accord intergouvernemental est signé) qui :
 - impacte les rémunérations et les taxes,
 - nécessite un accompagnement extérieur juridique, fiscal et administratif.

Sur ce dernier point, le Conseil de gestion valide l'élaboration et la diffusion d'un appel d'offres en vue de sélectionner un support extérieur pour l'accompagnement de la bascule en entité serbe. Celui-ci devra prendre en compte les études d'impact qui ont déjà été effectués.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

III) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a. Collectif

1. Recrutements Janvier 2019

i. Professeur des écoles remplaçant

Mme ZECEVIC, du fait de son départ en congé maternité doit être remplacée. Mme ANDJELKOVIC qui assure actuellement les remplacements courts et l'aide aux devoirs est pressentie.

Afin d'assurer ses missions précédentes, il convient de la remplacer. Une annonce a été diffusée. Les dossiers ont été sélectionnés le vendredi 14 décembre 2018. Les entretiens auront lieu le mardi 18 décembre 2018. La Commission Locale de sélection se réunira le jeudi 20 décembre 2018.

ii. Professeur d'anglais remplaçant

Mme KLANCHNIK, du fait de son départ en congé maternité doit être remplacée. Afin d'assurer la continuité du service, il convient de la remplacer. Une annonce a été diffusée. Les dossiers ont été sélectionnés le vendredi 14 décembre 2018. Les entretiens auront lieu le mardi 18 décembre 2018. La Commission Locale de sélection se réunira le jeudi 20 décembre 2018.

iii. Informaticien

M. STEVANOVIC, est en congé maladie pour une durée indéterminée. M. BARNET qui assure le remplacement actuel ne souhaite pas poursuivre sa mission sur une longue durée.

Si M. STEVANOVIC ne reprend pas sa mission, son remplacement sera organisé avec un personnel à mi-temps et le soutien d'un prestataire qui collabore déjà avec l'Institut Français. Une annonce a été diffusée. Les dossiers ont été sélectionnés, deux personnes ont été vues en entretien. Elles seront revues par M. SUET et M. CVEJIC avant la proposition finale. La Commission Locale de sélection se réunira en janvier 2019.

iv. Psychologue

Mme DJENADI n'a pas souhaité donner une suite favorable à sa collaboration avec l'Ecole Française de Belgrade. Son contrat se terminera à sa demande à la fin de sa période d'essai le 31 décembre 2018.

Afin d'assurer la continuité du service, il est souhaitable de la remplacer.

La proposition d'un CDD à temps partiel permettrait la poursuite des actions engagées en se recentrant sur le suivi des élèves.

Une annonce a été diffusée. Les dossiers ont été sélectionnés. Les entretiens se sont déroulés. La Commission Locale de sélection se réunira le jeudi 20 décembre 2018.

Le Conseil de gestion valide les remplacements proposés.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2. Recrutement septembre 2019

Mme BARNET, professeur de Sciences et Vie de la Terre, fait valoir ses droits à la retraite.

Son poste de résident sera vacant (sauf avis contraire de l'AEFE)

M. HERBER, professeur d'Histoire Géographie, a annoncé son intention de demander une mutation.

Son poste de résident sera susceptible d'être vacant.

Une annonce a été diffusée. Les dossiers seront sélectionnés semaine 7. La Commission Paritaire Locale en charge du recrutement se réunira selon le calendrier prévu par l'AEFE.

a. Service restauration

Depuis le début de l'année scolaire, le service restauration a vu ses effectifs augmenter (170 en primaire et 105 en secondaire), dont 38% des élèves en panier repas (70 en primaire, 35 en secondaire). Afin de répondre aux normes de sécurité et pour favoriser la pratique de la langue française, il est proposé le recrutement de 3 personnes francophones supplémentaires entre 12h15 et 14h15.

A ce jour, seuls les élèves inscrits à la restauration contribuent au financement de l'encadrement durant la pause méridienne. A terme, une contribution à la surveillance sera à envisager pour les élèves qui sont pris en charge avec un panier repas.

Si le conseil de gestion donne son accord, une annonce va être diffusée.

Les dossiers seront sélectionnés le mercredi 9 janvier 2019. Les entretiens auront lieu le lundi 14 janvier 2019. La Commission Locale de sélection se réunira le mardi 15 janvier 2019

Le Conseil de gestion valide le renforcement de l'encadrement au service de restauration s remplacements proposés.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

b. Individuel

Contentieux Ecole Française de Belgrade VS M. BOJIC anciennement UZAN

Le Tribunal administratif de France a débouté M. BOJIC de ses demandes.

Le tribunal des prudhommes de France a renvoyé l'affaire devant un juge départiteur qui doit statuer sur la compétence de la juridiction à laquelle s'est adressé M. BOJIC.

La date de la prochaine audience n'est pas fixée.

Demande de Mmes ANTIC, VUCIC et de M. GAVRILOVIC

Toutes les demandes au conseil de gestion doivent se faire sous-couvert du chef d'établissement qui est l'autorité hiérarchique des personnels.

Ceci permet l'instruction de la demande par le chef d'établissement et par le bureau qui se réunit tous les mardi matin.

De ce fait, une réponse sera apportée aux personnels par le chef d'établissement après avis du prochain Conseil de Gestion.

Lettre des Assistantes maternelles

Les cinq personnels concernés demandent, au vu de l'évolution de leur métier, une requalification dans une grille salariale plus favorable.

Le conseil de gestion prend note de la demande. Le président demande à la directrice exécutive et au trésorier d'étudier et de chiffrer cette mesure dans le budget 2019.

Lettre du syndicat SOS

Toutes les demandes au conseil de gestion qui concerne les personnels doivent se faire sous-couvert du chef d'établissement qui est l'autorité hiérarchique des personnels.

Ceci permet l'instruction de la demande par le chef d'établissement et par le bureau qui se réunit tous les mardi matin.

Par ailleurs, un certain nombre de points relèvent directement de la Commission de Dialogue Social qui se réunit toute le six semaines.

Ces sujets seront étudiés dans le cadre de cette réunion avant d'être soumis au conseil de gestion.

IV) PROJET IMMOBILIER

A ce jour, aucune réponse sur les deux projets présentés lors du dernier conseil :

- 1) KOSUTNJAK sur un terrain (50 000 m²) partagé avec l'école américaine.
- 2) NOVI-BEOGRAD, bloc 65A, deux terrains adjacents (privé/public) 12 000 m².

Depuis,

- 3) La société BIRO MOST propose :
 - a. Un terrain de 11 000 M² à Dedinje
 - b. La surface maximum de construction est de 7 000 m²
 - c. Le prix catalogue est de 8 900 000 Euros (le terrain sera converti par le vendeur)

- 4) La société CUSHMAN ET WAKEFIELD propose :
 - a. Un terrain de 22 000 M² dans la zone de Kvantas,
 - b. La surface maximum constructible est de 11 000 à 15 700 m²
 - c. Le prix catalogue est de 1 850 000 Euros

Le groupe immobilier qui se réunira en janvier 2019. Il aura à étudier ces nouvelles propositions et proposer un plan de communication afin de tenir informer les parents de l'évolution de ce dossier.

Une visite des terrains sera organisée au préalable.

V) QUESTIONS DIVERSES :

a. Demande de mesdames HINIC, POPOVIC et MITROVIC

Suite aux rumeurs diffamatoires diffusées avant la dernière assemblée générale ordinaire, les demandeuses souhaitent une prise de position du conseil de gestion ainsi que les actions que le conseil de gestion envisage.

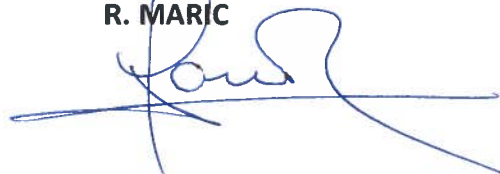
Le conseil de gestion s'est toujours prononcé clairement sur ce sujet.

Les parents bénévoles ou les personnels de l'établissement ne sauraient être mis en cause via des rumeurs mensongères et diffamatoires. Ces procédés sont inacceptables.

Avant chaque assemblée ordinaire ou extraordinaire, le conseil de gestion rappellera l'importance de mener les débats et les échanges de façon démocratique, honnête et respectueuse.

La prochaine réunion du Conseil de Gestion est prévue **le mercredi 23 janvier 2019**

**Le président
R. MARIC**



**Le secrétaire
B. SUET**

